



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LA GARDE DES Sceaux,
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le **27 JUIN 2018**

N/réf. : Parl. N° 201810016311

Monsieur le Sénateur,

Vous avez souhaité appeler mon attention sur l'effectif de magistrats du tribunal de grande instance (TGI) de Châlons-en-Champagne, et plus précisément au sein du tribunal correctionnel.

Il convient tout d'abord de rappeler que depuis plus de cinq ans, des moyens ont été mobilisés sur le plan national pour accompagner la mise en œuvre des différentes réformes engagées.

Par ailleurs, le budget de la Justice pour l'année 2018, en augmentation de 3,9%, constituera la première étape d'une loi de programmation sur cinq ans aux fins d'améliorer le fonctionnement quotidien des juridictions. C'est ainsi que 148 créations de postes dans les services judiciaires viendront combler pour partie les vacances de postes en juridiction et développer les équipes autour du magistrat dans les années à venir. Ces efforts permettront alors de résorber la vacance de 418 magistrats au niveau national, à échéance de 2021.

S'agissant plus particulièrement des effectifs de la juridiction châlonnaise, la circulaire de localisation des emplois pour l'année 2018 fixe le nombre de magistrats nécessaires à 15 au siège et 6 au parquet. Au siège, trois postes sont vacants, dont le poste de président. A cette vacance, s'ajoutent des arrêts maladie qui rendent particulièrement délicate l'organisation des services, notamment du service correctionnel, bien que les effectifs de magistrat non spécialisés soient au complet.

Sachez que je suis particulièrement sensible à l'initiative prise par les avocats du barreau de Châlons qui assureront, aux côtés des magistrats professionnels, les audiences collégiales du tribunal correctionnel.

.../...

Monsieur Yves DETRAIGNE
Sénateur de la Marne
Permanence parlementaire
13 rue Boucton Favreaux
51420 WITRY-LES-REIMS

La direction des services judiciaires met tout en œuvre afin de rétablir le fonctionnement pérenne de la juridiction. La situation devrait ainsi être améliorée au 1er septembre 2018, le Conseil Supérieur de la Magistrature ayant proposé la nomination d'une nouvelle présidente.

De plus, un auditeur de justice devrait prendre ses fonctions au sein de la juridiction châlonnaise, réduisant ainsi la vacance à un seul poste.

Enfin, la possibilité d'offrir un poste de juge au TGI de Châlons-en-Champagne aux lauréats du concours complémentaire 2018, prenant leurs premières fonctions le 17 septembre 2018, est actuellement étudiée.

En tout état de cause, des magistrats placés sont affectés à la cour d'appel de Reims, lesquels peuvent être délégués provisoirement dans les juridictions du ressort de la cour pour renforcer leurs effectifs.

Soyez assuré que les services de la chancellerie continuent de porter une attention particulière à la situation de la juridiction châlonnaise.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'expression de ma parfaite considération,

*avec
attente -*

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized initial 'N' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.

Nicole BELLOUBET